



Association des Tondeurs de Moutons

Service FORMATIONS

Philippe Marchand
Verrières
58240 Saint-Pierre-le-Moûtier

06 15 69 66 34
stagetonte.atm@gmail.com

Stage « Tri de Laine Découverte » 28-29-30 mars 2023 Salon-de-Provence

I- Destinataires

Le stage de tri est destiné :

- Aux éleveurs désirant valoriser leur laine
- Aux personnes travaillant dans le secteur de la laine et souhaitant perfectionner leurs connaissances autour de la laine et de sa préparation lors de la récolte
- Aux personnes novices et intéressées par le tri de laine

II - Buts du stage

- Préparation du chantier de tonte dans le respect de la laine et intégration du chantier de tri de laine
- Aspect théorique avec compréhension de la pousse de la laine dans la peau, types de fibres, « cartographie » de la peau du mouton, notions sur la transformation lainière pour comprendre les différents niveaux de tri...
- Apprendre les critères lainiers qui permettent de juger une laine et de l'orienter vers un projet de transformation
- Connaissance des différentes catégories de laine et notions de classification, reconnaître l'origine des fibres et leurs qualités
- Apprentissage du travail de tri d'une part auprès du tondeur et d'autre part sur la table de tri avec les méthodes de lancer de toisons et le débordement.
- Être capable de préparer précisément un lot de laine en fonction du projet de transformation.

III - Déroulement du stage

- Les stages auront lieu en 3 sessions de 1 jour (28 ou 29 ou 30 mars 2023) Ecole du Merle – Route d'Arles - 13 300 Salon de Provence
- Horaires : 8h30 – 12h / 14h00 – 17h30 environ
- La formatrice fournit des documents retraçant le contenu du stage à la fin de la journée
- Durée de 1 jour, session de 6 stagiaires maximum.
- Hébergement par vos propres moyens

IV – Prix

Prendre contact avec Mme Aurélie Noël (aurelie.noel@supagro.fr)
Afin d'étudier votre financement, finaliser votre dossier et régler le coût du stage

- Vous êtes exploitant agricole, conjoint collaborateur, aide familial ou cotisant de solidarité, et à jour de vos cotisations, possible prise en charge par VIVEA
- Vous êtes en parcours d'installation, possible prise en charge par VIVEA : prendre contact au préalable avec le Point Accueil Installation de votre département
- Autres cas : financement à déterminer ; cette formation n'est pas éligible au CPF
- **L'adhésion de 45€ à l'Association des Tondeurs de Moutons est obligatoire.** Si vous n'êtes pas à jour de votre adhésion, elle vous sera réclamée au début du stage.
- En cas de désistement de dernière minute, le montant du stage sera encaissé

V – Inscription

- Renvoyer le bulletin d'inscription **avant le 10 mars 2023** à l'adresse indiquée sur le bulletin d'adhésion
- Vous recevrez une convocation détaillée par mail, la semaine précédant le stage

BULLETIN D'INSCRIPTION, stage Tri de Laine 28-29-30 MARS 2023 - (Remplir en majuscules)

NOM et Prénom :

Adresse :

N° Tél : E-mail (pour recevoir la convocation) :

Merci de choisir vos dates par ordre de préférence (de 1 à 3) : 28 mars - 29 mars - 30 mars

Nous ferons notre possible pour satisfaire vos choix, qui seront traités par ordre d'arrivée.
En fonction des inscriptions, l'association pourra vous contacter pour vous proposer une autre session.

Ressortissant VIVEA: oui non Si inscrit Pôle Emploi, numéro d'identifiant :

Retourner ce bulletin d'inscription **AVANT LE 10 MARS 2023** à l'adresse mail suivante : (aurelie.noel@supagro.fr)
Ou à l'adresse postale : Ecole du Merle – Mme Aurélie Noël – route d'Arles – 13300 Salon de Provence

L'adhésion de 45€ à l'Association des Tondeurs de Moutons est obligatoire.
Si vous n'êtes pas à jour de votre adhésion, elle vous sera réclamée au début du stage.

ATM siège social : 1263 Route de Régný 42 840 COMBRE - Site web : <https://tondeursdemoutons.fr/>